



Le Jeudi 26 septembre 2019

**MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400**

☎ 02 98 68 53 49    📠 02 98 68 55 89

E-mail : [mairie.plougourest@wanadoo.fr](mailto:mairie.plougourest@wanadoo.fr)

**- Compte-rendu du Conseil Municipal -**

*Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la Mairie, le Jeudi 26 septembre 2019 à 19h00, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux, sauf Joël Cloarec, Serge Mer et Sylviane SALIOU absents excusés.*

## **POINT SUR LES TRAVAUX**

Monsieur le Maire débute le Conseil Municipal en nommant Alain SOMME, Secrétaire de Séance et en faisant respecter une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.

### **1/ Approbation du compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du jeudi 29 Août 2019**

Le compte-rendu de la réunion du Jeudi 29 août est approuvé, à l'unanimité.

### **2/ Compte-rendu des différentes commissions communales et extra communales,**

Monsieur le Maire et les délégués ont fait le compte rendu des différentes réunions communales et intercommunales.

### **3/ Situation des travaux sur la commune,**

Monsieur le Maire a fait le point sur les travaux en cours.

Les travaux d'égouttage sur la commune sont en cours par l'entreprise PENN.

Le point à temps a été réalisé par l'entreprise LE FOLL.

L'effacement de réseaux rue du Stade se termine.

Rue des Perdrix : Le marquage au sol se fera par l'entreprise Ouest Signal en fonction du temps.

L'entreprise Jo Simon procédera fin octobre aux différentes plantations.

Les travaux de démolition de la maison située rue de l'Etang sera démolie courant octobre pour laisser place à un espace vert.

La commune a fait l'acquisition de 10 nouvelles tables.

L'association va se trouver désormais dans l'ancienne maison paroissiale, et pourront ainsi entreposer leur matériel de couture.

### **4/ Point sur l'avancement des travaux au Lotissement de la Source**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il reste 1 terrain communal de disponible au lotissement de la Source. Les travaux d'extension de réseau d'eau a été réalisés par l'entreprise LE VOUREC via le Syndicat des eaux de Pont An Ilis.

L'alimentation électrique est en cours avec l'entreprise STURNO.

### **5/ Retour sur la commission de sécurité pour la salle polyvalente du Pouldu**

La commission de sécurité, composée du SDIS, Gendarmerie, l'adjoint Jean-Yves Mevel et de monsieur le Maire, est passée contrôler la salle polyvalente du Pouldu le mercredi 11 septembre.

Cette commission intervient tous les 3 ans sur les bâtiments recevant du public et permet ainsi de vérifier les registres et installations de sécurité du bâtiment.

La commission de sécurité a émis un avis favorable mais une réflexion va se faire à court terme sur l'évolution de cette salle qui n'est plus adaptée aux règles de sécurité en vigueur et dont la consommation énergétique est trop coûteuse.

#### 6/ Construction d'un muret séparatif entre la propriété Morvan situé au 8 rue du Stade et le Terrain de football

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de construire un mur séparatif au nord du terrain de football principal. Ce muret permettra de sécuriser le terrain en limite avec la propriété Morvan située rue du Stade.

Suite à l'avis favorable de la Commission de Finances et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décident de retenir la proposition de l'entreprise Gui'Home de Plougourvest pour ces travaux de gros-œuvre: terrassement, maçonnerie et enduits.

Les travaux de clôture, au dessus du muret, seront attribués à l'entreprise Jo Simon de Ploudaniel.

#### 7/ Décisions Modificatives: Travaux en régie 2019

- Le chapitre 040 «Opérations d'ordre de transfert entre sections » est insuffisant et doit être approvisionné de 25 000€ du compte 2313 "construction".
- Suite à l'opération précédente, le budget communal doit être équilibré en Recette - Section de Fonctionnement:  
Un transfert 25 000€ du compte 74121 « dotation desolidarité rurale » viendra abonder le compte 722 «Travaux en Régie ».

Le conseil vote à l'unanimité les opérations comptables citée ci-dessus.

#### 8/ Classement de la voirie communale 2019,

En complément au tableau du 14 juin 2012 réalisé par les services de la DDTM puis aux rectifications apportées, Monsieur le Maire expose à l'assemblée, la nécessité de mettre à jour la longueur des voies communales.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces informations, approuve le nouveau tableau de classement de l'ensemble des voies communales et précise que cette intégration porte le linéaire à 37 832 ml. Ce tableau sera pris en compte pour la DGF 2021.

#### 9/ Motion contre le projet de fermeture des trésoreries,

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, demandent de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

#### 10/ Attribution de subvention à l'association « Courir pour la Vie »

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire sur la nécessité de soutenir l'association, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention à l'Association "Courir pour la vie" basée à Cléder (29), pour la somme de 75.00 €. L'association va mener un marathon au départ de Saint-Divy – Cléder pour finir à Fredrupt dans les Vosges afin de sensibiliser la population sur les dons de Sang et d'Organe.

#### 11/ Vente de la Parcelle AC 104 située au lieu-dit Coativellec

A la demande de Monsieur et Madame Argouarc'h, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibérés, décident de vendre, la parcelle cadastrée - Section AC N° 104 pour une superficie de 92 m<sup>2</sup> située au lieu-dit Coativellec, à Monsieur et Madame ARGOUARC'H pour un montant de **35€ le m<sup>2</sup>**

Cette parcelle se situe dans le prolongement de la propriété de Monsieur et Madame ARGOUARC'H en limite avec la Voie communale n°7. Les frais d'actes et de bornage seront à la charge des acquéreurs.

#### 12/ Questions diverses

Monsieur le Maire a présenté le projet d'un nouveau Bulletin Communal, plus dynamique et attrayant que le précédent. Les Membres du Conseil a été favorable à l'évolution du bulletin municipal.

